

EXTRAIT du Procès-Verbal des Délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance

du MARDI 18 MARS 2025 à 18 h 30

(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)

Membres du Conseil (par ordre alphabétique)

Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ANCEAUX Jean-Luc		X		à BUARD CHAMPESME Jocelyne	GILLARDIN-THOMAS Véronique	X			
ANTION Claude	X				HENRY Philippe	X			
BAUGNON Mathilde	X				KEROUH Nordine		X		à BAUGNON Mathilde
BUARD CHAMPESME Jocelyne	X				LECLERCQ Josiane	X			
CARRÉ Cyrielle	X				LEFEBVRE Gilles		X		à GARNIER Christian
CHAZAL Raphaël	X				NICKLAUS Bruno	X			
CITONY Lazare	X				PAUCHET David		X		à PAUCHET David
COURTOIS Jean-Paul	X				PIERSON Fabien	X			
DIONOT Michel	X				PIGEARD Sandrine	X			
DUPUIS Claudine	X				SCHUMANN Yves	X			
GARNIER Christian	X				THOUVENIN Odile	X			
GÉRARD Christine	X				TOTAL	19	4	0	

Il dénombre 19 Conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

Membres du C.M. : 23 Membres

Présents	19	Votants 23
Pouvoirs	4	
Absents	0	

Pouvoir(s) :

M. ANCEAUX Jean-Luc à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne
M. KEROUH Nordine à Mme BAUGNON Mathilde
M. LEFEBVRE Gilles à M. GARNIER Christian
M. PAUCHET David à M. HENRY Philippe

- Ordre du jour :
- Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- ✦ Ville – Compte Administratif 2024,

✦ Ville – Compte de gestion 2024,

✦ Bâtiment communal sis 47 Rue de la Libération – Renouvellement de la convention de mise à disposition au CIAS,

✦ Collège Saint-Exupéry : Acquisition de la parcelle cadastrée AT 591,

✦ Transfert d'exploitation de parcelles.

Désignation d'un secrétaire de séance :
M. CHAZAL Raphaël se propose d'être Secrétaire de séance.

M. CHAZAL Raphaël est désigné Secrétaire de séance, à l'unanimité (23 voix pour).

Observations et Vote :

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du Mercredi 29 Janvier 2025 à 18 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2025 à 18h30 est adopté à l'unanimité (23 voix pour).

N° 1 – 2025 03 18 008

1. Ville – Compte Administratif 2024

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2024 de la Ville.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 se décompose de la manière suivante :

Résultat d'Investissement (excédent)	937 759,66 €
Résultats de Fonctionnement (excédent)	434 960,70 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2024 :	1 372 720,36 €

Au 31 décembre 2024, les restes à réaliser :

Dépenses d'Investissement	228 331,92 €
Recettes d'Investissement	588 442,97 €
Total des RAR :	360 111,05 €

Le Maire reprend la présidence de la séance.

N° 2 – 2025 03 18 009

2. Ville – Compte de gestion 2024

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal vote le compte de Gestion 2024 de la Ville tel qu'arrêté par le Trésorier.

N° 3 – 2025 03 18 010

3. Bâtiment communal sis 47 Rue de la Libération – Renouvellement de la convention de mise à disposition au CIAS

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- fixe la redevance mensuelle à 884,00 € à partir du 1^{er} janvier 2025 ;
- autorise le Maire à signer ladite convention dans les mêmes conditions qu'auparavant.

N° 4 – 2025 03 18 011

4. Collège Saint Exupéry : Acquisition de la parcelle AT 591

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer l'acte administratif de transfert de propriété.

5. Transfert d'exploitation de parcelles

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à valider et signer la nouvelle convention qui sera établie au profit de M. Yohan FRANCOIS avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Séance du Conseil Municipal levée à : 19 h 20

Le Maire,



Claude ANTION

Compte-rendu affiché le 19/03/2025





Publié le : 18/06/2025 16:24 (Europe/Paris)

Par : ANTION Claude

<https://www.intramuros.org/thierville-sur-meuse/documents/administratifs/32890>